

Cabinet de la SCP PICHARD-DEVÉMY-KARM

Avocats au Barreau de Chartres, demeurant dite ville
47, rue Alexandre-Ribot - Tél. 02 37 28 30 05

Vente sur surenchère aux enchères publiques

au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des criées de Monsieur le Juge de l'Exécution du
Tribunal de Grande Instance de Chartres, situé 3, rue Saint-Jacques, 28000 CHARTRES

le **JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2020 à 14 HEURES**

UN ENSEMBLE IMMOBILIER



composé de deux maisons anciennes d'habitation, d'une dépendance
et de parcelles en nature de bois taillis, situé sur la Commune de DANGEAU (28160)
20, Moulin de la Varenne comprenant :

Un moulin à usage d'habitation
Une maison à usage d'habitation avec
dépendances
Parcelles de terre et hangar

Le tout cadastré :

Section XA n° 2 lieudit Moulin de la
Varenne pour 02ha 97a 40ca

Section XA n° 6 lieudit Moulin de la
Varenne pour 00ha 35a 20ca
Section YW n°15 lieudit Les praires du
Plessis pour 04a 70ca
Section YW n°16 lieudit Les prairies du
Plessis pour 19a 40ca
Soit une contenance totale de 03ha 56a

Cet immeuble est inoccupé.

La visite sera réalisée par la **SCP d'ARAQUY et SOUSAN**, Huissiers de justice associés à CHARTRES (28) 6,
rue Danièle Casanova, le **lundi 14 septembre 2020 de 10h30 à 11h30**.

Les frais de première vente et de surenchère étant supportés par l'acquéreur en sus du prix principal de vente. Les personnes intéressées devront remettre à leur Avocat avant l'adjudication : un chèque tiré par leur banque à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 €, un chèque tiré par leur banque à l'ordre de la CARPA à titre de provision sur les frais préalables de vente et aux frais postérieurs d'un montant de 9.000 €, constatant leur solvabilité, une attestation de la banque indiquant l'identité du propriétaire du compte d'où proviennent les fonds, un extrait de leur acte de naissance ayant moins de 6 mois de date ainsi qu'une pièce d'identité (éventuellement livret de famille ou photocopie certifiée conforme), avec pour la personne née à l'étranger mention des noms et prénoms de ses parents et pour les sociétés, un extrait Kbis (justificatif de sa dénomination et de son numéro de SIREN). Et une attestation sur l'honneur datée et signée par le ou les enchérisseurs indiquant qu'il ne fait pas ou qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction d'enchérir ou encore que l'acquisition du bien saisi est pour une occupation personnelle étant ajouté que pour une Société Civile Immobilière (SCI) ou une Société en Nom Collectif (SNC) cette attestation doit en outre comporter pour ses associés et mandataires sociaux l'ensemble des éléments prévus pour les personnes physiques et morales. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe de Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARTRES soit 3 rue Saint-Jacques 28000 CHARTRES où il a été déposé le 11 décembre 2019 ainsi qu'au **Cabinet de la SELARL VERNAZ AIDAT-ROUAULT GAILLARD**.

MISE A PRIX :
67.100 €

Fait à Chartres, le 28 juillet 2020.

Signé : **Mathieu KARM**.

Pour tous autres renseignements, s'adresser :

- 1°) à la SCP PICHARD-DEVÉMY-KARM, Avocats au Barreau de Chartres, dont le cabinet est situé 47, rue Alexandre-Ribot, 28000 CHARTRES, tél. 02 37 28 30 05.
- 2°) à la SELARL VERNAZ-AIDAT ROUAULT-GAILLARD, Avocat au Barreau de CHARTRES dont le Cabinet est situé 5 rue Saint Brice 28000 CHARTRES, tél. : 02 37 36 10 54.
- 3°) au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Chartres, 3, rue Saint-Jacques où le cahier des conditions de vente est déposé, tél. 02 37 18 72 56.
- 4°) sur Internet : www.ordredesavocats-chartres.com